

**Arrêté n° CAB-2021/ 174
relatif à la composition de la commission
départementale des systèmes de vidéoprotection**

Le Préfet de l' Aisne,
Chevalier de l' Ordre national du Mérite,

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le code de la sécurité intérieure, partie réglementaire, livre I, titre V, chapitre 1er section 2 ;

VU le décret du Président de la République en date du 7 novembre 2019 nommant Monsieur Ziad Khoury, préfet de l' Aisne ;

CONSIDERANT l' ordonnance du 11 février 2020 de la première présidente de la Cour d' appel d' Amiens ;

CONSIDERANT les désignations de la directrice départementale de la sécurité publique de l' Aisne en date du 8 mars 2021 et du commandant du groupement de gendarmerie départementale en date du 12 mars 2021 ;

CONSIDERANT la lettre du 17 mai 2021 du président de l' Union des Maires de l' Aisne désignant ses représentants au sein de la commission précitée ;

CONSIDERANT la lettre du 26 février 2021 du président de la chambre de commerce et d' industrie de l' Aisne désignant ses représentants au sein de la commission précitée ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture de l' Aisne ;

ARRÊTE

Article 1er : La commission départementale des systèmes de vidéoprotection est composée comme suit :

1°) Magistrats du siège

Titulaire : Madame Clara CHERMETTE, juge d' instruction au tribunal judiciaire de Laon ;

Suppléant : Mme Armelle RADIGUET, vice-présidente au tribunal judiciaire de Laon.

2°) Représentants désignés par l'Union des Maires de l'Aisne

Titulaire : Monsieur Michel BONO, Maire de Cugny ;

Suppléant : Monsieur Ambroise CENTONZE, Maire d'Anizy le Grand.

3°) Représentants désignés par la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne

Titulaire : M. Alain BERDAL, vice-président « commerce » de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne ;

Suppléant : M. Jacques CORNAILLE, membre titulaire de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne.

4°) Personnalités choisies en raison de leur compétence par le Préfet

Le lieutenant-colonel Vincent CHUETTE, officier adjoint commandement du groupement de gendarmerie départementale de l'Aisne ;

Le brigadier-major Christophe DAVROUX, représentant la direction départementale de la sécurité publique de l'Aisne.

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 9 avril 2018 relatif à la composition de la commission départementale des systèmes de vidéosurveillance est abrogé.

Article 3 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

À Laon, le 18/05/2021

Le Préfet,



Ziad Khoury